SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 09-2020 décrétant un emprunt et une dépense de trois cent soixante-huit mille dollars (368 000 $) aux fins de réaliser des travaux de réfection de la montée du Village dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Que le texte intégral dudit règlement soit disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

Stéphane Giguère
Directeur général